Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260618-DEL_42_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°42 – 2026

Date de convocation :
11 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Absentes : 2

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-huit juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Lydia LE CLERE et Mme Florine CORRE

M. Eric POSSÉMÉ a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Lotissement Le Clos des Forges – Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget Lotissement Le Clos des Forges,

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011 – 6015 Terrains à aménager	5 000,00€	
FONCTIONNEMENT - RECETTES		
75 - 757351 Subv. Fonct. GFP de rattachement	5 000,00€	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)